



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 Octobre 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Le Jeudi 2 Octobre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 26 septembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2014/OCT/102

Point de l'ordre du jour

9

OBJET

**DEMANDES DE
SUBVENTION À LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES**

RAPPORTEUR

Mme GEORGELIN

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER
M. A. CLEMENT a donné procuration à Mme Pascale MATON

Exposé des motifs

Actuellement le comptage des 1 100 enfants présents à l'ALAE et à la restauration scolaire s'effectue manuellement par les animateurs.

Il a été décidé la mise en place d'un système de comptage automatique dans les 4 groupes scolaires de la Commune qui présentera plusieurs avantages :

- Fiabilité des données qui sont facturées : nombre de repas, temps de présence sur les ALAE,
- Modernisation des outils de fonctionnement,
- Capacité de compter au ¼ heure pour répondre aux obligations de CAF dans le cadre des prestations de service qu'elle nous verse au titre de l'activité ALAE : 132 894€ en 2013

Afin de faciliter la mise en place de ce type d'équipement pour les ALAE, la Caisse d'Allocation Familiales propose une subvention pouvant atteindre 80% des dépenses hors taxes engagées ;

En conséquence et dans cette hypothèse, le plan de financement serait le suivant :

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 08/10/2014
L'affichage en mairie le : 08/10/2014
La notification le : 08/10/2014

Le Maire
Christophe LUBAC

Dépenses en TTC:

- Matériel de comptage par code barres.....19 519.20 €
- Système d'exploitation du serveur.....798.10 €
- Travaux (électricité, câblages,..).....5 316.90 €
- **Total :.....25 634.20 €**

Recettes en TTC:

- Subvention CAF (80%du HT).....17 089.46 €
- FCTVA en n+1 (15,461% du TTC).....4 040.21 €
- Autofinancement Commune.....4 504.53 €
- **Total :.....25 634.20 €**

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place d'un système de comptage automatique à destination des ALAE et de la restauration scolaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 06/10/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC